

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Du lundi 30 juin 2025

Présents : BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, DUEZ Sophie, MAILLARD Valérie, MEYNET Francine.

Excusé-es :

BERTHAIL Éric

FOURNIER Christophe

FAYE Cyril, excusé donne pouvoir à DELIANCE Jean-Luc.

Absent :

KOCIOLO Guillaume

Secrétaire de séance : MAILLARD Valérie

Affichage convocation : 23 juin 2025

Quorum atteint.

La séance ordinaire est ouverte à 18h38

Le procès-verbal de séance du conseil municipal en date du 31 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour

DELIBERATIONS

2025-16 Refacturation frais d'accompagnatrice de bus scolaire 2023-2024

Pour la rentrée 2023-2024, la part communale de l'accompagnatrice de bus est de 6 134,77 € pour 7 enfants. Le coût par enfant est donc de 880,68 €.

4 enfants de Condes de moins de 6 ans ont été pris en charge par notre accompagnatrice de bus.

Il est donc proposé de refacturer au prorata du nombre d'enfants de moins de 6 ans, soit un coût pour la commune de Condes de 3 522,72 € pour 4 enfants.

La compétence scolaire pour la commune de Condes étant transférée à Terre d'Emeraude Communauté (ex-Communauté Petite Montagne), la demande sera envoyée à Terre d'Emeraude Communauté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le montant de 3 522,72 € à refacturer à Terre d'Emeraude Communauté.

2025-17 heures supplémentaires et complémentaires

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- L'instauration des heures complémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public à temps non complet, dans les conditions rappelées ci-avant et indemnisées selon le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020.

- L'instauration des heures supplémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public relevant des cadres d'emplois suivants : Agent de catégorie Cet B : Adjoint Technique et Adjoint administratif



- Les heures complémentaires et supplémentaires pourront être compensées par l'attribution d'un repos compensateur ou par le versement d'une indemnité horaire.
Le contrôle de ces heures sera effectué sur la base d'un décompte déclaratif.

2025-18 Attribution d'une subvention

Vu le courrier de demande d'une subvention de l'Ecole de musique associative Jura Sud en date du 28 mars 2025. Il est proposé au conseil municipal d'attribuer ou non une subvention à l'Ecole de musique associative Jura Sud.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité n'APPROUVE pas l'attribution d'une subvention à l'Ecole de musique associative Jura Sud.

2025-19 L2122-22

Le conseil municipal **PREND ACTE** du rapport L2122-22 du CGCT.

Comm 2025-01 Elum 2024

Le conseil municipal **PREND ACTE** du rapport Elum 2024 et du rapport d'activité du SIEDEC 2024.

Fin de séances : 19h19

A Chancia, le 30/06/2025

Le secrétaire de séances
Valérie MAILLARD



Le Maire
Robert BONIN

